



Réunion DGFIP du 28 septembre 2020

Montreuil, le 28/09/2020

Communiqué de la CGT Finances Publiques
✉ : cgtfinancespubliques.bn@dgifp.finances.gouv.fr Suivez-nous sur facebook ou twitter : @cgt_finpub (CGT Finances Publiques)

Ce 28 septembre s'est tenue une visio conférence avec les organisations syndicales et le DG afin de faire le point sur la crise sanitaire et les mesures mises en place à la DGFIP.

Dans ses propos, le DG a expliqué la différence de gestion de crise entre le printemps et aujourd'hui. La gestion se fait de manière différenciée selon les zones d'alertes, mais aussi selon les préfets car des différences de gestion de crise apparaissent entre des zones en alerte équivalente. Ainsi ce sont les préfets qui décident de l'ouverture ou non des accueils au public, etc.

Une communication complète va sortir sur les modalités concernant les reports de congés 2019, cela concerne 17750 agents à la DGFIP.

Le DG précise que le Ministre Bruno Le Maire a précisé qu'il fallait maintenant vivre avec le virus le plus normalement possible et donc tous les pans de l'économie doivent être réactivés, tout comme l'organisation de l'État et des services publics. La suspension des réformes n'est donc pas du tout d'actualité.

Le DG informe les OS, que s'agissant de la relocalisation des services de la DGFIP, la liste très précise des services et le volume d'agents qui seront relocalisés dans les 50 communes sélectionnées sera envoyée demain, mardi 28 septembre. Les élus locaux seront avertis mercredi 29 septembre.

Pour la CGT Finances Publiques il est difficilement acceptable que les services de la DGFIP soient sous la tutelle des préfets y compris en temps de crise. C'est bien la DGFIP qui a la responsabilité des agents des finances publiques et la responsabilité de leur protection mais aussi de celle des usagers.

La CGT Finances Publiques a rappelé sa revendication de l'abandon du NRP et de la démétropolisation en cohérence avec le rejet des agents de ces réformes. Reprendre ces réformes aujourd'hui, en pleine crise sanitaire aura des effets dont personne aujourd'hui ne peut encore mesurer les conséquences. La suspension à minima de ces réformes doit faire partie de la gestion de la crise sanitaire. La DGFIP ne pourra en aucun cas dire qu'elle n'aura pas été alertée sur les conséquences de ces réformes.

Quelle que soit la communication de la DG, la CGT Finances Publiques ne participe pas à la mise en place de ces réformes qui détruisent le service public de la DGFIP, son réseau, les droits et garanties et les conditions de travail des agents.

